La souveraineté énergétique : oui, mais pour quel objectif?

a notion de souveraineté est dans tous les discours. Revenue dans les médias au moment de la crise sanitaire, avec la pénurie de masques, elle peut être industrielle, numérique, alimentaire ; énergétique aussi et le rapport de l'Assemblée Nationale sur « (...) la perte de souveraineté et d'indépendance énergétique de la France... » publié fin mars propose une analyse approfondie qui distingue utilement ces deux notions.

La notion de souveraineté est très ancienne — on en trouve les premières traces chez Platon et son disciple Aristote — mais revenir à ses origines dépasserait le cadre d'un éditorial. La souveraineté énergétique a pu pendant longtemps se confondre avec l'indépendance énergétique : pourtant la souveraineté énergétique s'applique à des domaines plus larges que celui

de l'indépendance énergétique ou, plus généralement, de la sécurité des approvisionnements ; elle renvoie à la capacité d'un État à effectuer librement ses choix énergétiques, et la mondialisation a mis l'accent sur l'importance des relations internationales dans ce cadre.

Une première remarque questionne le niveau de subsidiarité : à quelle maille géographique, à quel territoire doit s'appliquer la souveraineté ? Et la réponse peut être différente selon les pays, leur histoire ou leur culture. Optimiser un système donne un meilleur résultat quand on élargit l'ensemble des possibles et donc ici la maille géographique : mais la réponse est trop simple et oublie la complexité des relations internationales et les interactions entre les États. L'exemple de la construction européenne - fondée notamment sur le charbon (CECA) et l'atome (Euratom) - montre l'insuffisance de la réponse mathématique. Et on peut aussi, à l'opposé, s'étonner du nombre de collectivités locales souhaitant assurer leur « sécurité énergétique ».

Une deuxième remarque est que la recherche de la sécurité énergétique ne peut être le seul objet auquel s'applique la souveraineté énergétique : des prix modérés favorables au bien-être des consommateurs ou à la compétitivité des économies et des systèmes énergétiques respectueux de l'environnement, par exemple, relèvent aussi de choix « souverains ». On pourrait écrire que la souveraineté énergétique doit s'appliquer principalement au développement de systèmes énergétiques « durables », c'est-à-dire résilients, inclusifs et propres pour utiliser les adjectifs d'aujourd'hui. Il est à noter qu'une plus grande souveraineté énergétique ne facilite pas nécessairement l'accès à ce graal énergétique ; en revanche, elle permet de choisir le chemin.

Une réflexion trop rapide associe à tort la notion de souveraineté à un repli sur soi, une sorte de retour aux temps qui ont précédé la mondialisation. C'est oublier que les choix énergétiques — souverains — des Trente Glorieuses ont permis d'assurer des approvision-



I Jean Eudes Moncomble

nements énergétiques sûrs et compétitifs : la production de ressources énergétiques sur le territoire national à un coût modéré s'est parfois révélée de plus en plus difficile pour les pays développés qui ont préféré les importer ; ce même mouvement a peu à peu concerné toutes les activités des filières énergétiques. Ainsi, nos économies se sont développées en profitant des bénéfices de la mondialisation, favorisés par de solides relations internationales et de fortes interdépendances économiques.

D'autres fois, l'exercice de la souveraineté a pu mener à des décisions moins pertinentes, voire à des erreurs. La diversité des choix énergétiques des pays européens – et notamment les réactions à l'invasion de l'Ukraine par la Russie – en est la preuve. Et

l'on pense, par exemple, au retour allemand vers le charbon.

Il y a incontestablement une tendance aujourd'hui à ce que l'exercice de la souveraineté énergétique favorise le retour vers des productions nationales dont les avantages sont réels : limitation des risques géopolitiques, création d'emplois domestiques, moindre exposition à la volatilité des prix internationaux et aux fluctuations des taux de change, meilleure maîtrise des impacts environnementaux, choix des technologies pour n'en citer que quelques-uns. Mais ces choix oublient les avantages incontestables des échanges internationaux qui nous avaient poussés sur la voie de la mondialisation. Il est urgent de se rappeler, sans en oublier les limites et les inconvénients, l'une des plus importantes conséquences de la théorie des avantages comparatifs développée au 19ème siècle par l'économiste David Ricardo : l'ouverture au commerce international est toujours avantageuse pour un pays. Le prix Nobel Paul Samuelson disait de ce résultat qu'il était incontestable mais contraire à l'intuition des personnes intelligentes!

La souveraineté énergétique ne doit pas nous mener à des politiques égoïstes. Les défis énergétiques actuels, et parmi eux, le défi climatique, n'ont que des solutions globales. Que se passera t'il si l'Union européenne, qui représente moins de 10 % des émissions de CO₂, atteint au prix de difficiles efforts la neutralité carbone alors que le reste du monde ne progresse pas ou insuffisamment, privé de toute coopération internationale ? La réponse aux défis d'aujourd'hui est certainement dans le développement de coopérations internationales plus équilibrées, dont les bénéfices seront plus équitablement partagés. Cette voie est difficile ; il faut s'y engager avec pragmatisme et sans naïveté. L'exercice d'une souveraineté énergétique bien pensée devrait le permettre et ce serait certainement une grave erreur de ne pas le faire.

Jean Eudes Moncomble

Président du comité Énergie de la FMOI (Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs)